



P3A



Programme d'Appui à la mise en œuvre
de l'Accord d'Association

Fiche de projet de jumelage

DZ/27

*« Appui au MPTIC dans la mise en place d'un
écosystème favorisant le développement des TIC en
Algérie »*

Nom du bénéficiaire

MINISTERE DE LA POSTE, DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
(MPTIC)

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABBREVIATIONS UTILISEES	4
1 INFORMATIONS DE BASE	5
1.1 PROGRAMME.....	5
1.2 REFERENCE JUMELAGE.....	5
1.3 INITITULE DU JUMELAGE	5
1.4 SECTEUR	5
1.5 PAYS BENEFICIAIRE.....	5
2 OBJECTIFS	5
2.1 OBJECTIF GENERAL	5
2.2 OBJECTIF SPECIFIQUE	5
2.3 CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION ET AU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT.....	6
2.3.1 <i>Contribution à l'Accord d'Association (AA)</i>	6
2.3.2 <i>Contribution au Plan National de Développement</i>	6
3 DESCRIPTION DU PROJET	9
3.1 CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION DU JUMELAGE	9
3.2 ACTIVITES CONNEXES	11
3.2.1 <i>Autres activités entreprises dans le domaine</i>	12
3.3 RESULTATS	13
<i>Résultat R1 : Le réseau partenarial est amélioré dans une finalité d'innovation</i>	14
<i>Résultat R2 : L'encadrement de la recherche-développement des TIC par le MPTIC est renforcé</i>	14
<i>Résultat R3 : Le processus d'incubation est revisité</i>	15
<i>Résultat R4 : L'ANPT dispose du parc technologique de Sidi Abdellah redynamisé en tant que hub</i>	16
3.4 ACTIVITES.....	16
3.4.1. <i>Conférence de lancement et conférence de clôture</i>	16
3.4.2. <i>Résultat 1 : Le réseau partenarial est amélioré dans une finalité d'innovation.</i>	17
3.4.3. <i>Résultat 2 : L'encadrement de la recherche-développement des TIC par le MPTIC est renforcé</i>	18
3.4.4. <i>Résultat 3 : Le processus d'incubation est revisité</i>	19
3.4.5. <i>Résultat 4 : L'ANPT dispose du Parc Technologique de Sidi Abdellah redynamisé en tant que hub</i>	21
3.5. APPORTS DE L'ADMINISTRATION JUELLE DE L'ÉTAT MEMBRE.....	22
3.5.1. <i>Profil et tâches du Chef de projet</i>	22
3.5.2. <i>Profil et tâches du Conseiller Résident Jumelage (CRJ)</i>	23
3.5.3. <i>Profil et tâches de l'assistant(e) du CRJ</i>	24
3.5.4. <i>Profil et tâches des principaux experts court terme (ECT)</i>	24
4 CADRE INSTITUTIONNEL	25
4.1 PRESENTATION DU MINISTERE DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	25
4.2 PRESENTATION DES PRINCIPAUX ORGANISMES SOUS TUTELLE CO-BENEFICIAIRES	26
4.2.1 <i>L'Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques (A.N.P.T)</i>	26
4.2.2 <i>L'Incubateur</i>	27
4.2.3 <i>Le Centre d'Etudes et de Recherche des TIC (CERTIC)</i>	27
4.2.4 <i>L'Institut National des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (INTTIC)</i>	28
4.2.5 <i>L'Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC)</i>	28
5 BUDGET	29

6	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.....	29
6.1	AUTORITE CONTRACTANTE DU PROJET	29
6.2	INSTITUTION BENEFICIAIRE	29
6.3	COMITE DE PILOTAGE DU JUMELAGE.....	31
6.4	AUTRES ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE : LANGUE DE TRAVAIL ET RYTHME DE TRAVAIL	31
7	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	31
7.1	DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL A PROPOSITIONS	31
7.2	DATE PREVUE DE DEMARRAGE DES ACTIVITES DU JUMELAGE.....	31
7.3	DUREE DU PROJET DE JUMELAGE.....	31
7.4	CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIVITES DE JUMELAGE	31
8	DURABILITÉ DU PROJET.....	32
9	QUESTIONS TRANSVERSALES.....	32
9.1	ÉGALITE DES CHANCES	32
9.2	ENVIRONNEMENT	32
9.3	BONNE GOUVERNANCE	32
10	CONDITIONNALITÉ ET ÉCHELONNEMENT	32
11	LISTE DES ANNEXES.....	33
	ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE.....	34
	ANNEXE 2 : CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIVITES DE JUMELAGE	42

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

AA	Accord d'Association (entre l'Algérie et l'Union européenne) ; "L'accord"
AAP	Appel à propositions
ARPT	Autorité de régulation de la poste et des télécom
ANPT	Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques
CE	Commission européenne
CERTIC	Centre d'Etudes et de Recherche des Technologies de l'Information
CMT	Court et moyen terme
CP	Chef de Projet
CRJ	Conseiller résident jumelage
CT	Court terme
DG	Direction générale de la Commission européenne
DUE	Délégation de l'Union européenne (en Algérie)
ECT	Expert(s) court terme
EM/EMP	État membre/État membre partenaire
EPIC	Entreprise Publique à caractère Industriel et Commercial
EPST	Entreprise Publique à caractère Scientifique et Technologique
EST	Ecole Supérieure des Télécoms
FAUDTIC	Fonds d'Appropriation des Usages et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication
FRI	formation/recherche/innovation
GRH	Gestion des ressources humaines
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat ; depuis 2007, principal mécanisme financier par lequel l'UE coopère avec les pays partenaires de la Politique européenne de voisinage (PEV) ainsi qu'avec la Russie
INPTIC	l'Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication
INTTIC	Institut National des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication d'Oran
MCJ	Manuel commun de jumelage ; renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre des politiques de l'UE : http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/documents/twinning_manual_2012_fr.pdf
MEDA	Acronyme de « mesures d'ajustement » ; instrument financier de l'UE 1995-2006 pour la mise en œuvre du partenariat euro-méditerranéen et la mise en place d'une zone de libre-échange ; remplacé par l'IEVP depuis 2007
MPTIC	Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
TIC	Technologies de l'information et de la communication
ONS	Office National des Statistiques
P3A	Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
PEV	Politique européenne de voisinage (ENP: European Neighbourhood Policy)
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Programme national de recherche
R&D	Recherche et Développement
SMQ	Système de management de la qualité
STIC	Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication
TUE	Traité sur l'Union européenne
UE	Union européenne ; "L'Union"
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UGP/UGP3A	Unité de gestion du programme/du P3A Algérie-UE

1 INFORMATIONS DE BASE

1.1 PROGRAMME

Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association : P3AIII

1.2 REFERENCE JUMELAGE

DZ/27

1.3 INTITULE DU JUMELAGE

« Appui au Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC) dans la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des TIC en Algérie »

1.4 SECTEUR

Télécommunications, Technologies de l'information et de la communication

1.5 PAYS BENEFICIAIRE

République Algérienne Démocratique et Populaire.

2 OBJECTIFS

2.1 OBJECTIF GENERAL

L'objectif général du projet de jumelage vise au développement des activités économiques basées sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et des usages correspondants.

2.2 OBJECTIF SPECIFIQUE

Le projet de jumelage a pour objectif spécifique le renforcement des capacités du MPTIC dans la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des TIC.

2.3 CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION ET AU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

2.3.1 Contribution à l'Accord d'Association (AA)

Le programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) s'inscrit dans les soutiens fournis aux administrations algériennes dans leurs efforts de mise en œuvre des différents volets de l'Accord d'Association, entre l'Algérie et l'Union Européenne, qui est entré en vigueur en septembre 2005. L'Accord d'Association met en place un cadre de dialogue politique et renforce les coopérations dans les domaines (i) économique, (ii) social et culturel et (iii) de la justice et des affaires intérieures.

En matière économique, l'Accord d'Association vise à promouvoir des avancées vers l'établissement d'une économie de marché compétitive et fonctionnelle en Algérie notamment par la mise en place d'un cadre macroéconomique favorable au commerce et à l'investissement et l'amélioration de l'environnement des affaires.

L'article 60 de l'Accord d'Association Algérie-Union Européenne, relatif à la société de l'information et des télécommunications, prévoit que la coopération entre les parties a pour objectif :

- un dialogue sur les différents aspects de la société de l'information, y compris la politique suivie dans le domaine des télécommunications ;
- des échanges d'informations et une assistance technique éventuelle sur la réglementation et la normalisation, les tests de conformité et la certification en matière de technologies de l'information et des télécommunications ;
- la diffusion de nouvelles technologies de l'information et des télécommunications avancées y compris par satellite, de services et de technologies de l'information ;
- la stimulation et la mise en œuvre de projets conjoints de recherche, de développement technologique ou industriel en matière de nouvelles technologies de l'information, des communications, de télématique et de société de l'information ;
- la possibilité pour des organismes algériens de participer à des projets pilotes et à des programmes européens selon leurs modalités spécifiques dans les domaines concernés.

A ce titre, parmi les domaines prioritaires définis dans la feuille de route, il est, également, souligné l'appui :

- à l'innovation,
- au développement des technologies de l'information et de la communication,
- au développement de l'intelligence économique,
- à la définition d'un programme de promotion de l'innovation qui s'intègre comme un volet de la stratégie industrielle mise en œuvre par secteur.

2.3.2 Contribution au Plan National de Développement

Le renforcement du développement des TIC est inscrit dans le programme du Gouvernement afin de favoriser l'émergence de l'économie du savoir à même d'accompagner les mutations économiques et sociales en cours.

Une enveloppe de 250 milliards de dinars¹ a été allouée par l'Etat dans le cadre du programme public de développement économique et social 2010-2014 pour le développement de la Recherche scientifique et les nouvelles technologies de la communication ainsi que pour le parachèvement des acquis des précédents plans.

A ce titre, 100 milliards de dinars ont été destinés au développement de la Recherche scientifique, 50 milliards de dinars aux équipements destinés à la généralisation de l'enseignement de l'informatique dans tout le système national d'éducation, d'enseignement et de formation et 100 milliards de dinars pour la mise en place de la gouvernance électronique "e-gouvernance".

La mobilisation des technologies de l'information et des communications au service du développement et de la gouvernance, s'accroît à travers, notamment :

1. la généralisation en cours de l'enseignement de l'informatique, de l'école primaire à l'université ;
2. le programme de la « e. gouvernance » qui a déjà franchi des étapes significatives, et dont la généralisation sera poursuivie;
3. la généralisation de l'usage des technologies de l'information et de la communication dans tous les segments de la société ainsi que dans les entreprises ;
4. le développement de premières industries liées aux technologies de l'information et de la communication par le déploiement de dispositifs et d'encouragements pour soutenir la création des « start-up ».

L'Agence Nationale de Promotion et de développement des parcs Technologiques (ANPT) et des structures liées telles que l'Institut National des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication d'Oran (INTTIC), l'Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC) et le Centre d'Etudes et de Recherche des Technologies de l'Information (CERTIC) sont au cœur du dispositif de promotion des TIC.

La création dans la région d'Alger du premier parc technologique, le « cyberparc de Sidi Abdellah », s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale visant à édifier une Société de l'Information et accélérer la transition de l'Algérie vers une économie du savoir. Il s'agit d'un projet stratégique d'envergure nationale. Il est à la fois un catalyseur du secteur des TIC et un propulseur de l'innovation. Il vise à constituer « un écosystème favorisant le décollage des TIC en Algérie ».

C'est ainsi que s'agissant du développement des compétences humaines, le plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République arrêté en septembre 2012 mentionne « deux actions fondamentales au regard des besoins existants seront engagées à l'horizon 2014, à savoir :

- la création d'une école supérieure des télécommunications ;
- la transformation progressive de l'Institut National des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication d'Oran, en centre régional d'excellence, avec la collaboration de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) »

¹ Environ 2,5 milliards d'euros

Programme Quinquennal de Croissance 2015-2019.

Pour la période quinquennale (2015-2019), le Gouvernement mobilisera tous les moyens nécessaires pour la concrétisation des objectifs prévus dans le Programme présidentiel qui visent, notamment, la réalisation d'un taux annuel de croissance de 7% en vue de réduire le chômage et d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra les efforts engagés en matière de développement des 20 infrastructures socio économiques et ce, tout en veillant à la pérennisation des plans de développements précédents en assurant la maîtrise de la maintenance et de la gestion des infrastructures déjà réceptionnées.

C'est ainsi que le Gouvernement prendra toutes les mesures appropriées pour faire aboutir les programmes engagés pour le renforcement, la modernisation et l'amélioration du taux de couverture géographique du secteur des finances en général et des réseaux du système bancaire et financier en particulier.

Les engagements du gouvernement ont été reconduits pour **moderniser, adapter et généraliser les infrastructures de télécommunications pour promouvoir l'utilisation des TIC et favoriser l'insertion de la société dans une économie fondée sur la connaissance et le savoir.**

En matière de technologies de l'information et de la communication :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'introduction du haut débit, trois licences 3G+ ont été octroyées aux opérateurs de téléphonie mobile, le renforcement des capacités de développement du haut débit fixe (4G fixe) de l'opérateur public Algérie Télécom a été opéré et couvre à son démarrage l'ensemble des chefs lieux des 48 wilayas.

Cette stratégie nationale pour le haut et très haut débit sera poursuivie afin de connecter, par fibre optique, toutes les communes et agglomérations de plus de 1000 habitants pour le nord du pays et les agglomérations de plus de 500 habitants pour le sud.

Il est prévu, également, un programme de raccordement des zones industrielles, des établissements d'éducation, de formation et de santé, ainsi que 2000 annexes des communes, à travers le territoire national.

S'agissant de la généralisation de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication, une attention particulière est accordée au développement des services TIC en direction des citoyens et des entreprises favorisant, ainsi, l'émergence d'applications locales qui contribueront au développement d'une économie numérique et à l'édification de la société de l'information et du savoir et partant, la mise à niveau requise de la sphère productive nationale pour la hisser au niveau des standards internationaux.

La promotion des applications des TIC favorisera la création d'entreprises et de microentreprises (Start up) et le développement de nouveaux parcs technologiques participant, ainsi, à l'essor de l'industrie, de la recherche et de l'innovation dans le domaine des TIC.

A cet effet, les Technoparcs de Annaba, Oran et Ouargla seront réalisés et mis en service et de nouveaux projets de technoparcs et d'incubateurs seront lancés dans d'autres régions.

En outre, il sera mis en place des entités permettant la sécurisation des données et des systèmes, l'utilisation de la certification électronique et l'encouragement des échanges internet locaux. A ce titre, il sera mis en place l'autorité racine de certification électronique et l'optimisation des process de sécurisation des réseaux et des systèmes et bases de données.

Promouvoir un service postal performant :

Le Gouvernement veillera à poursuivre la mise en œuvre des actions engagées lors du précédent quinquennat visant à diversifier l'offre et améliorer la qualité des prestations de

service au profit des citoyens par la densification, la rénovation et la modernisation du réseau postal. Il entreprendra la généralisation de l'informatisation des bureaux de poste, le déploiement de guichets automatiques bancaires, le développement de la monétique et la mise à disposition des moyens de paiement modernes diversifiés.

Dans le cadre de l'amélioration du service public, toutes les mesures seront prises pour garantir les conditions d'accueil des citoyens et la diffusion équitable, sur l'ensemble du territoire national, des services et des prestations, avec une qualité et une sécurité répondant aux normes internationales.

Dans le domaine de l'activité spatiale :

En plus des satellites déjà mis en exploitation, les études et l'intégration, par les expertises nationales, des satellites Alsat 2 B et Alsat 1B sont en cours pour leurs lancements. A ce titre, le Gouvernement veillera à la finalisation de la mise en oeuvre du programme spatial portant notamment sur :

- la conception, la réalisation et le lancement de systèmes spatiaux répondant aux besoins nationaux (Alcomsat1, Alsat 3 et Alsat 4) et le développement d'applications pour leur exploitation ;
- la mise en place d'infrastructures spatiales (complexe de Boughezoul) et l'acquisition d'équipements spécifiques (Centre des Applications Spatiales et centre de développement des satellites) ;
- le développement et la mobilisation d'une compétence humaine spécialisée dans ce domaine hautement technologique par l'intensification des programmes de formation et de transfert du savoir faire.

Ce projet de jumelage s'inscrit dans cette perspective de promotion par le MPTIC de l'innovation, de la formation et de la recherche-développement dans le domaine des TIC.

3 DESCRIPTION DU PROJET

3.1 CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION DU JUMELAGE

Malgré les efforts déployés ces dernières années, le retard de l'Algérie en matière de TIC est communément admis et reconnu. Ceci vaut aussi bien pour l'administration que pour les milieux académiques et entrepreneuriaux et, par conséquent, in fine pour le citoyen. Ce retard est dû à plusieurs contraintes : faiblesse des infrastructures, recherche/développement peu développée, formations pas suffisamment orientées sur la recherche, innovations non limitées, fuite des cerveaux. Le Gouvernement algérien souhaite combler ce retard ; le Ministère de la Poste et des Technologie de l'Information et de la Communication (MPTIC) étant le moteur principal de cette action.

A ce titre, la stratégie e-Algérie 2013 arrêtée par le Gouvernement s'inscrit dans une vision d'émergence de la société algérienne du savoir et de la connaissance, en tenant compte des mutations profondes et rapides que le monde connaît. Cette stratégie vise à renforcer les performances de l'économie nationale, des entreprises et de l'administration. Elle vise aussi à améliorer les capacités d'éducation, de recherche et d'innovation, à faire émerger des grappes industrielles TIC, à accroître l'attractivité du pays et à améliorer la vie des citoyens en encourageant la diffusion et l'utilisation des TIC.

Un plan multisectoriel appelé « Stratégie e-Algérie » a été développé pour définir les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre. Ce plan est articulé autour de treize axes majeurs. Pour chacun des axes majeurs, un état des lieux a été élaboré, suivi d'une définition d'objectifs majeurs et spécifiques à atteindre, ainsi qu'une liste d'actions pour leur mise en œuvre.

Les treize axes majeurs de la stratégie e-Algérie sont :

1. accélération de l'usage des TIC dans l'administration publique,
2. accélération de l'usage des TIC au niveau des entreprises,
3. développement des mécanismes et des mesures incitatives permettant l'accès des ménages et des très petites entreprises aux équipements et aux réseaux des TIC,
4. impulsion du développement de l'économie fondée sur le savoir,
5. renforcement de l'infrastructure de télécommunication à haut et très haut débit,
6. développement des compétences humaines,
7. renforcement de la recherche développement et de l'innovation,
8. renforcement des capacités de formation,
9. développement de l'information et de la communication,
10. valorisation de la coopération internationale,
11. mise en place de mécanismes d'évaluation et de suivi,
12. mise en œuvre de nouvelles mesures organisationnelles,
13. Renforcement des moyens financiers.

Dans ce cadre et du fait que la plupart des pays européens ont intégré depuis longtemps que le développement des TIC devait être fondé sur la synergie formation-recherche-innovation, le présent projet jumelage a pour objet de mettre l'expérience européenne à la disposition du MPTIC pour l'appuyer dans son action de promotion des TIC.

Le développement des TIC et de leurs usages repose généralement sur un quadripode :

- disponibilité régulière d'un haut débit de transfert d'informations
- formation des techniciens et cadres en STIC (Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication) et en management des TIC
- recherche-développement (R & D) dans ces mêmes domaines
- innovation tant dans les domaines technologiques que dans les usages.

En effet, sans haut débit fiable, les usages et les développements sont limités et frustrants. Sans formation large et complète, l'insuffisance quantitative et qualitative des acteurs apparaît tant dans les applications professionnelles que pour la R & D et sans une R&D de qualité, il n'y a pas d'innovations débouchant sur un développement économique issu de transferts technologiques et managériaux.

Le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC) dispose sous sa tutelle de tous les acteurs d'un tel quadripode avec Algérie Télécom, Mobilis, l'ANPT, l'INPTIC, l'INTTIC et potentiellement le CERTIC et l'Ecole Supérieure des Télécoms (EST). Excepté les opérateurs des télécommunications, tous ces organismes soit viennent d'être créés, soit ont subi des mutations récentes.

Bien qu'appartenant à un même secteur et entretenant des échanges, ces organismes ne sont pas constitués en un réseau structuré disposant de règles de fonctionnement définissant le rôle

et la contribution de chacun ainsi que les sources de financement. Tout comme les partenariats avec des organismes voisins qui recèlent une activité TIC reconnue et possèdent des formations doctorales ou avec des organismes européens de même nature restent très limités et ne font pas l'objet de véritables partenariats scientifiques et technologiques.

De plus, comme indiqué, étant de création récente, ces organismes ne disposent pas de l'ensemble des capacités suffisantes pour assurer une promotion efficace des TIC. En ce sens, le besoin de créer les conditions pour renforcer les compétences des enseignants et enseignants chercheurs dans cette matière est ressenti. La création d'une Ecole Supérieure des Télécoms (EST) dédiée aux Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC), pourra être mise à profit pour établir des partenariats dans ce domaine et préciser la conception générale que devrait prendre l'EST.

De même, il existe des projets de recherche en matière de TIC mais la valorisation de ces recherches reste limitée faute d'échanges suffisants avec la « communauté » internationale TIC pour identifier les axes porteurs d'applications directes. Bien qu'au stade de sa montée en puissance, le CERTIC qui est appelé à disposer de moyens importants, par un positionnement adéquat et une définition de sa politique scientifique et technologique, pourra renforcer la pertinence des recherches initiées ainsi que leur valorisation. Tout comme en tant que donneur d'ordres pour la définition et la réalisation, par d'autres laboratoires d'études et de recherches du domaine, le CERTIC permettra d'élargir cette démarche à l'ensemble de la communauté de la recherche en TIC.

Concernant l'incubation qui reste un processus essentiel dans le développement des TIC, le Parc Technologique de Sidi Abdellah dispose d'un incubateur et d'autres sont en cours d'implantation dans les Parcs d'Oran, Ouargla et Annaba. Toutefois, le concept défini initialement axé sur le produit et non sur la personne doit évoluer compte tenu de l'expérience acquise avec les 65 porteurs de projet accompagnés et les 13 start-up créées. L'Incubateur de Sidi Abdellah ne disposant pas de retours d'expérience d'autres incubateurs à l'international ne peut pas s'inspirer des évolutions qui mettent en avant le développement de l'offre et non la demande comme vecteur de développement des produits innovants.

Enfin, par manque d'une stratégie globale, le Parc Technologique de Sidi Abdallah peine à devenir une tête de réseau tant pour les acteurs de la recherche et de l'innovation en TIC que pour les autres parcs technologiques en cours de création ou de développement en Algérie. Ne disposant pas d'une démarche qualité, il n'a pu mettre en place les outils collaboratifs nécessaires. De même, l'inexistence d'un cadre juridique approprié pour protéger les données confidentielles ne permet pas le développement d'une stratégie globale.

3.2 ACTIVITES CONNEXES

Plusieurs programmes de coopération dans le domaine de l'innovation en général, ont été engagés ou sont en cours, notamment avec les institutions et organismes suivants :

Le Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM), et l'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) sous tutelle du MIM ; Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et L'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement technologique (ANVREDET) sous tutelle du MESRS et

dont l'une des missions est le « soutien et l'accompagnement des idées innovantes », ainsi que le Ministère de l'agriculture.

L'état des lieux de l'innovation en Algérie a fait l'objet d'une étude réalisée en 2008 par l'ex Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements (MIPI), dans le cadre de la coopération avec l'UE (Programme d'appui à la restructuration industrielle et à la privatisation). Il en ressort que les efforts des pouvoirs publics ont été jusqu'à présent plus axés sur la recherche et sa valorisation que sur l'innovation industrielle et que le dispositif d'innovation dans le secteur industriel est caractérisé par de nombreuses insuffisances notamment l'absence de liens entre les acteurs de l'innovation.

La collaboration interministérielle, inter-agence et public –privé mérite, donc, d'être renforcée et le projet de jumelage peut offrir des occasions d'échange pour tout ce qui a trait à l'encouragement de l'innovation. Les organismes, ci-dessus, peuvent être approchés lors de la réalisation des activités du Résultat 4, en particulier, dans le cadre de forums à organiser (4.2).

Par ailleurs, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécom a bénéficié d'une action ponctuelle pour accompagner et renforcer les capacités de l'ARPT dans le cadre du développement du haut et très haut débit avec la mise en œuvre de la 3G et de la 4G.

3.2.1 Autres activités entreprises dans le domaine

Les jumelages institutionnels initiés sous le P3A

Étant donné la nature transversale du MPTIC, plusieurs autres projets de jumelage mis en œuvre en Algérie sont susceptibles d'entrer en résonance avec ses activités. En effet, on relève souvent un important volet consacré à l'amélioration et au développement des systèmes d'information et des moyens de communication, aussi le Conseiller résident jumelage (CRJ) du projet devra être en relation régulière avec les autres CRJ.

Plus particulièrement des passerelles devront être envisagées avec le jumelage prévu dans le cadre du P3AIII qui porte sur un « Appui au Ministère de l'Industrie et des Mines dans sa stratégie d'innovation industrielle », notamment en ce qui concerne les trois premiers résultats :

R.1 : La stratégie d'innovation industrielle du MIM et son cadre réglementaire sont élaborés

R.2 : Les études, notes et analyses stratégiques sont réalisées suivant des standards internationaux

R.3 : Les Pôles industriels sont déployés comme outil de développement économique territorial

Le Programme d'appui aux PME et à la maîtrise des TIC (PME II)

Lancé en mars 2011 et doté d'un budget de 44 millions d'euros ce programme vise la mise à niveau de 150 à 200 PME appartenant aux secteurs de l'industrie agro-alimentaire, des

matériaux de construction, de la mécanique, de la transformation des métaux, de la chimie et de la pharmacie, de l'électricité, de l'électronique et des TIC.

Dans le domaine des TIC, une étude stratégique a été réalisée ainsi qu'une assistance pour la préparation du cahier de charges pour le lancement d'une étude sur les entreprises du secteur des TIC en Algérie. Des formations à des outils spécifiques ont également été dispensées aux entreprises du secteur.

3.3 RESULTATS

À l'issue du jumelage, les quatre résultats obligatoires suivants devront avoir été réalisés :

- | | |
|----------------------|---|
| Résultat R1 : | Le réseau partenarial est amélioré dans une finalité d'innovation |
| Résultat R2 : | L'encadrement de la recherche-développement des TIC par le MPTIC est renforcé |
| Résultat R3 : | Le processus d'incubation est revisité |
| Résultat R4 : | L'ANPT dispose du parc technologique de Sidi Abdellah redynamisé en tant que hub |

Résultat R1 : Le réseau partenarial est amélioré dans une finalité d'innovation

La complémentarité des acteurs en réseaux et un apport international engendrent la dynamique indispensable au développement des TIC. Des collaborations existent déjà partiellement car les personnels des 2 écoles (INPTIC et INTTIC) échangent régulièrement. De même, la création d'une direction unique d'incubation pour l'ensemble des incubateurs envisagés à travers le territoire ainsi que le fait que l'ANPT peut piloter plusieurs parcs technologiques vont dans le sens du renforcement de la collaboration.

Cependant, les activités de R&D des différents partenaires ne connaissent pas une réelle coordination. De plus, les procédures administratives ne permettent une utilisation ni aisée ni rapide des fonds face à des technologies galopantes et à des résultats à durée de vie courte.

L'amélioration juridico-financière du montage partenarial local s'avère nécessaire afin que chaque partenaire soit plus efficient et qu'une véritable synergie se développe.

De même, un partenariat impliquant internationalement à la fois des représentants d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'organismes de recherche, de grandes entreprises, de PME, d'organismes financiers et de développement économique, d'organismes de propriété intellectuelle, est indispensable à la dynamique du processus d'innovation allant de l'idée de base jusqu'au produit final industrialisé et commercialisé.

Indicateurs objectivement vérifiables :

- Le nombre des membres partenaires dans le réseau a augmenté.
- Le réseau comprend des membres à l'international.

Résultat R2 : L'encadrement de la recherche-développement des TIC par le MPTIC est renforcé

Dans ce domaine, l'existant doit être renforcé et développé et être coordonné en coopération avec tout organisme comportant une spécialité TIC.

L'expérience en matière de recherche à l'INTTIC et à l'INPTIC est récente. Un projet est, également, en démarrage et en développement : le CERTIC dont la mission est d'impulser la formation et la R&D en matière de TIC.

Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) sous tutelle du MPTIC, créé par décret le 13 novembre 2012, le CERTIC est donc un opérateur de recherche mais, également, donneur d'ordre pour la réalisation de projets d'études et/ou de recherche dans le domaine des TIC par d'autres laboratoires,

Au moment de la rédaction de la fiche de jumelage, le CERTIC dispose d'un bâtiment terminé et livré sur le parc de Sidi Abdellah et son directeur procède aux modalités de recrutement de ses collaborateurs. Un appui d'un pays de l'UE dans sa phase de démarrage lui permettrait de devenir rapidement opérationnel.

Par ailleurs, le MPTIC a prévu de créer et de construire à Sidi Abdellah une nouvelle école internationale dédiée aux Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC), l'Ecole Supérieure des Télécommunications (EST). Cette école devrait avoir pour objectif une réponse qualitative et quantitative aux besoins en chercheurs et enseignants chercheurs en STIC. Trouver un partenaire européen pour l'accompagner dans sa conception générale et dégager les conditions favorables de son développement est primordial pour l'EST. Dans cet éco système des TIC, former de jeunes chercheurs en nombre suffisant est nécessaire pour assurer les conditions de valorisation de la recherche dans les TIC.

Face à la demande aigue en ressources humaines et dans l'objectif d'amener au niveau international les établissements de formation impliqués, le personnel chargé de la formation doit être sensibilisé sur les thématiques qui voient se développer en permanence de nouveaux concepts, de nouvelles fonctionnalités, de nouvelles normes, et/ou de nouveaux algorithmes.

Par ailleurs, pour assurer un développement cohérent du triptyque formation – innovation – recherche une démarche qualité doit être progressivement installée au sein des établissements sous tutelle.

Indicateurs objectivement vérifiables

- Le CERTIC procède à des appels à projets de recherche.
- Les formations en TIC intègrent des thématiques en développement permanent.
- Les projets de recherche traitant des nouvelles thématiques TIC sont en augmentation.

Résultat R3 : Le processus d'incubation est revisité

Le fonctionnement des incubateurs TIC en Algérie est à optimiser par une amélioration de la gestion et du processus d'accompagnement.

L'amélioration de la gestion est requise car, d'une part, les incubateurs doivent maintenant se développer et fonctionner en réseau autour de la tête de réseau de Sidi Abdellah et, d'autre part, il est nécessaire de prévoir des sources de financement diversifiées autre que le FAUDTIC pour répondre aux besoins exprimés en croissance. Un nouveau modèle organisationnel et économique doit être défini.

Pour ce qui concerne l'accompagnement, le concept adopté initialement est plus axé sur le produit que sur la personne. Il s'avère aujourd'hui insuffisamment adapté aux cas présents : abandons, innovation insuffisante, compétences entrepreneuriales des porteurs insuffisantes.

Un apport des retours d'expérience de pays de l'UE serait d'autant plus utile et apprécié que l'innovation dans les TIC relève plus du *push* que du *pull*. C'est le plus souvent l'offre technologique et non la demande qui engendre des produits innovants. Dans ces conditions l'Algérie doit profiter de l'expérience acquise en incubation et des applications commercialisées ailleurs. Aujourd'hui, l'Europe possède des statistiques pour la création d'entreprises innovantes et beaucoup de success stories peuvent être prises comme exemple en analysant le pourquoi de la réussite.

Il est suggéré afin d'améliorer les performances de l'incubation d'une part de revisiter le concept initial au sein d'ateliers et de pratiquer une visite de quelques incubateurs européens renommés.

Indicateurs objectivement vérifiables :

- Les incubateurs sont opérationnels
- Les incubateurs fonctionnent en réseau
- Le financement est diversifié
- Le nombre de projets en incubation est en augmentation

Résultat R4 : L'ANPT dispose du parc technologique de Sidi Abdellah redynamisé en tant que hub

Comme pour l'incubation, le Parc Technologique de Sidi Abdellah a été conçu il y a plusieurs années. Il est nécessaire de procéder à des échanges d'expériences dans le domaine du management des parcs technologiques afin de préciser sa stratégie de développement et son orientation future en tenant compte des besoins spécifiques des parcs régionaux.

Aujourd'hui, les contraintes doivent être levées notamment pour :

- améliorer la coordination des acteurs locaux (ANPT, CERTIC, Incubateur) du Parc afin d'engendrer une synergie fonctionnelle ;
- favoriser la coopération avec les autres acteurs reconnus en Algérie situés hors du Parc (INPTIC, INTTIC, autres écoles, Centres et Universités, Entreprises) ;
- renforcer l'insertion du Parc dans la ville nouvelle de Sidi Abdellah, pilotée par le Ministère de l'Aménagement, en participant à la réflexion sur son développement ;
- faire du Parc Technologique de Sidi Abdellah un modèle et le hub des autres parcs technologiques à venir.

Indicateurs objectivement vérifiables :

- Les acteurs locaux coopèrent, en synergie, avec les autres acteurs TIC reconnus.
- Le dispositif législatif sur la protection des données est en cours d'adaptation pour favoriser le développement des TIC.

3.4 ACTIVITES

Remarque : Il est à noter que les moyens estimés ci-après pour chacune des activités du jumelage, ainsi que le nombre de personnes/jours nécessaires, sont exposés à titre indicatif. Les États membres conservent toute latitude pour apporter leur plus-value et proposer les moyens qui leur semblent les mieux adaptés pour réaliser les activités de façon optimale. Seuls les résultats du jumelage demeurent intangibles

3.4.1. Conférence de lancement et conférence de clôture**Activité 0.1 : Conférence de lancement**

Afin de contribuer à la mobilisation interne des acteurs du projet et à la publicité externe du jumelage en termes de visibilité, une conférence de lancement d'une demi-journée sera organisée en présence des représentants de l'Union européenne et de personnalités de haut niveau tant du côté algérien que de l'État membre partenaire, durant les trois premiers mois de mise en œuvre du projet.

Activité 0.2 : Conférence de clôture

De la même façon, un ultime séminaire organisé durant le dernier mois de mise en œuvre du projet permettra de dresser un bilan des activités conduites, de la réalisation des résultats du jumelage et des perspectives d'avenir dans la continuité du jumelage. Cette conférence réunira des représentants de l'Union européenne et des personnalités de haut niveau tant du côté algérien que de l'État membre partenaire, durant les trois premiers mois de mise en œuvre du projet.

3.4.2. Résultat 1 : Le réseau partenarial est amélioré dans une finalité d'innovation

Activité : A.1.1.	Améliorer le montage juridico-financier du partenariat local
Description	<p>Après avoir identifié l'ensemble des partenaires du MPTIC ainsi que sous sa tutelle, il s'agit de situer les difficultés de chacun d'entre eux, d'énoncer des recommandations et de rassembler les partenaires dans un groupement ou dans une association qui viserait à favoriser l'innovation et qui permettrait une gestion efficace et efficiente des fonds associés.</p> <p><i>Bénéficiaires</i> Responsables du MPTIC, INPTIC, INTTIC, CERTIC, ANPT, EST, incubateur, ARPT</p>

Activité : A.1.2.	Procéder à la définition, rôle et établissement d'un partenariat scientifique et technologique
Description	<p>Un réseau local à vocation de recherche et développement existe dans le domaine des TIC « 2RSTIC ».</p> <p>Ce réseau est considéré comme le socle de la stratégie globale en matière d'innovation. Il regroupe des entreprises, des universités, des laboratoires et des équipes de recherche. Les projets sont soutenus par l'Etat et proposés par les différents pôles constituant le réseau.</p> <p>Il est cependant indispensable d'élargir « 2RSTIC » à des partenaires internationaux impliqués notamment dans formation/recherche/innovation qui apporteront des expériences variées complémentaires.</p> <p><i>Bénéficiaires</i> MPTIC, ARPT et Représentants des partenaires du réseau</p>

Activité : A.1.3.	Assurer le suivi du réseau de partenaires mis en place
Description	<p>Pour s'assurer d'un bon fonctionnement du réseau « 2RSTIC » et de son ouverture à l'international, une évaluation critique et régulière de son fonctionnement doit être opérée.</p> <p><i>Bénéficiaires</i> Représentants des partenaires des réseaux</p>

Activité : A.1.4.	Organiser une visite d'études en Europe au profit d'un réseau d'acteurs impliqués dans l'innovation et la recherche en TIC
Description	<p>L'organisation d'une visite d'études auprès d'un réseau ayant démontré une efficacité sur les dix dernières années est nécessaire.</p> <p>Elle permettra de voir concrètement le fonctionnement de ce réseau notamment dans la définition et la mise en œuvre des politiques.</p> <p><i>Bénéficiaires</i> Responsables du MPTIC, de l'ARPT et de l'organisation du réseau</p>

3.4.3. Résultat 2 : L'encadrement de la recherche-développement des TIC par le MPTIC est renforcé

Activité : A.2.1.	Identifier les priorités dans la mise en œuvre de la politique de développement des TIC
Description	<p>L'impulsion de l'innovation, de la formation et de la recherche en TIC dépend de la capacité du MPTIC à assurer une coordination harmonieuse entre le monde académique, professionnel et les établissements de formation et de recherche sous tutelle. A ce titre, le MPTIC doit disposer d'un échéancier précis des actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de sa politique de promotion des TIC.</p> <p><i>Bénéficiaires</i> Responsables du MPTIC et des établissements sous tutelle</p>

Activité : A.2.2.	Appuyer le MPTIC en vue d'un positionnement moteur du CERTIC dans le domaine de la Formation et de la Recherche en TIC
Description	<p>Bien que disposant d'infrastructures adéquates, le CERTIC n'est à ce jour qu'en phase de recrutement de son personnel. Son développement dépendra de sa capacité à recruter et à gérer efficacement ses ressources humaines et, ainsi, retenir les jeunes chercheurs souvent attirés par des propositions d'emplois à l'étranger.</p> <p>Le CERTIC doit se positionner comme l'élément moteur de la recherche dans le domaine des TIC mais, également, un pourvoyeur de ressources pour les projets de R&D.</p> <p><i>Bénéficiaires</i> Responsables du MPTIC et du CERTIC</p>

Activité : A.2.3.	Accompagner le MPTIC dans la mise en place du projet d'École Supérieure des Télécoms (EST)
Description	<p>Il s'agit d'appuyer le MPTIC dans la définition de la conception de l'EST et dans l'identification des conditions à réunir pour lui permettre de devenir une école qui contribuera rapidement à la formation de jeunes chercheurs et enseignants chercheurs en STIC.</p> <p>Engager un partenariat avec une ou plusieurs institutions européennes similaire sera, un atout supplémentaire pour un développement harmonieux et rapide de l'EST</p> <p><i>Bénéficiaires</i> Responsables du MPTIC</p>

Activité : A.2.4.	Organiser une visite d'études en Europe dans des technopoles TIC
Description	<p>L'organisation d'une visite d'études dans des technopoles regroupant des centres de formation et/ou de recherche en TIC permettra de situer les domaines de recherche innovants et de préciser les démarches adoptées pour investir ces domaines.</p> <p><i>Bénéficiaires</i> Responsables du MPTIC et des établissements de formation et de recherche sous tutelle.</p>

3.4.4. Résultat 3 : Le processus d'incubation est revisité

Activité : A.3.1.	Définir un nouveau modèle organisationnel et économique d'incubation
Description	<p>Plusieurs insuffisances des incubations ont été constatées, notamment au niveau de la gestion afin que les incubateurs se développent et fonctionnent en réseau et au niveau des sources de financement qu'il s'agit de diversifier. Une modification du modèle en cours s'avère nécessaire sur la base d'une analyse détaillée des qualités et de défauts de l'Incubateur de Sidi Abdellah et des résultats des premières promotions d'incubés.</p> <p><i>Bénéficiaires</i> MPTIC, Responsables de l'ANPT et des incubateurs</p>

Activité : A.3.2.	Procéder à des échanges d'expérience avec des incubateurs européens
Description	<p>Même si les contextes algériens et européens sont différents, les récentes expériences européennes d'incubations en matière de STIC doivent permettre de comprendre les raisons des succès et d'éviter les échecs grâce à des échanges d'expériences et des concertations pour l'établissement de</p>

	<p>nouvelles règles de sélection et de financement.</p> <p>Bénéficiaires MPTIC, Responsables de l'ANPT et des incubateurs</p>
--	--

Activité : A. 3.3.	Améliorer le concept et les outils d'accompagnement des porteurs de projet
Description	<p>De meilleurs outils d'accompagnement adaptés à la situation algérienne sont indispensables, ce qui nécessite, au préalable l'examen des outils actuels d'accompagnement et une connaissance des accompagnements étrangers afin d'aboutir à une réflexion commune sur les nouveaux outils à mettre en place.</p> <p>Bénéficiaires MPTIC, Responsables de l'ANPT et des incubateurs</p>

Activité : A.3.4.	Organiser une visite d'études d'incubateurs européens
Description	<p>Dans la continuité de l'activité précédente, des experts algériens, parmi les équipes dirigeantes des incubateurs, se rendront dans des pays européens pour s'imprégner des modes de gestion des incubateurs ainsi que des processus d'accompagnement.</p> <p>Bénéficiaires MPTIC, Responsables de l'ANPT et des incubateurs</p>

Activité : A. 3. 5.	Accompagner l'établissement d'un partenariat européen dédié à l'aide à l'incubation en Algérie
Description	<p>En fonction de la qualité des retours issus des séminaires et des visites d'incubateurs européens, un partenariat européen durable devra être établi afin de faciliter la prise en compte des changements incessants du domaine des STIC.</p> <p>L'appui portera sur la recherche d'intérêts réciproques du partenariat envisagé, la préparation et l'accompagnement des négociations partenariales, ainsi que la définition des objectifs et du rôle de chacun des partenaires.</p> <p>Bénéficiaires MPTIC, Responsables de l'ANPT et des incubateurs</p>

3.4.5. Résultat 4 : L'ANPT dispose du Parc Technologique de Sidi Abdellah redynamisé en tant que hub

Activité : A. 4. 1.	Développer une démarche qualité pour le management des parcs incluant un système d'information doté d'outils collaboratifs
Description	<p>Un des intérêts d'une démarche Qualité est lié à l'obligation de redéfinir les processus clé et ainsi d'engendrer une organisation renouvelée qui doit ici tenir compte d'un fonctionnement en réseau, aussi, faudra t-il prévoir une présentation d'un Système de Management de la Qualité d'un parc technologique, l'organisation d'une réflexion commune sur les processus indispensables et l'élaboration des spécifications pour un système d'information collaboratif dans une optique de parcs en réseau.</p> <p><i>Bénéficiaires</i> Responsables du MPTIC, de l'ARPT et de l'ANPT</p>
Activité : A.4.2 :	Établir une stratégie globale incluant les dimensions de développement, de diversification d'activités et de partenariats
Description	<p>Outre une démarche qualité, une nouvelle stratégie globale doit être établie en prenant en compte l'état actuel des réalisations au regard de la volonté de réaliser un réseau de parcs technologiques sur le territoire algérien. Ceci suppose un inventaire et une analyse des réussites et des échecs actuels, une prévision des risques sur les 10 ans à venir et de déduire une stratégie globale pour des parcs en réseau. Cette action devrait bénéficier aux sociétés émergentes ou entreprises innovatrices, dans le cadre, entre autres de forums à organiser régulièrement pour favoriser le développement des parcs technologiques et la rencontre d'entreprises.</p> <p><i>Bénéficiaires</i> Responsables du MPTIC, de l'ARPT et cadres de l'ANPT, entreprises innovantes, autres parcs technologiques.</p>
Activité : A. 4. 3.	Mettre en place des dispositifs juridiques nouveaux pour protéger les données confidentielles
Description	<p>Le développement des applications TIC impose des règles nouvelles de protection individuelle et de protection intellectuelle. Le dispositif de protection actuel doit être renforcé en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de l'existant juridique algérien en matière d'utilisation des STIC - l'organisation d'un atelier sur les dispositions internationales juridiques nouvelles existantes relatives aux STIC - la proposition d'aménagement ou de refonte des dispositifs juridiques actuels. <p><i>Bénéficiaires</i> Responsables du MPTIC, de l'ARPT et cadres de l'ANPT</p>

Activité : A.4.4.	Organiser une visite d'études de parcs technologiques européens
Description	L'organisation d'une visite d'études dans des parcs technologiques développant des projets innovants permettra d'anticiper sur les conditions de mise en place d'une démarche qualité et de mise en place d'un réseau de parcs technologiques. <i>Bénéficiaires</i> Responsables du MPTIC, de l'ARPT et de l'ANPT

3.5. APPORTS DE L'ADMINISTRATION JUELLE DE L'ÉTAT MEMBRE

3.5.1. Profil et tâches du Chef de projet

Le/la Chef de projet de l'État membre devra être un(e) fonctionnaire responsable de haut rang au sein de l'administration jumelle, capable de mener un dialogue opérationnel au niveau politique et d'apporter les solutions requises aux problèmes et difficultés rencontrés durant l'exécution du projet de jumelage ; son niveau de responsabilité doit lui permettre de faire appel à des experts à court terme pour soutenir la mise en œuvre efficace des activités prévues.

Formation

Le/la Chef de projet doit être diplômé(e) de l'enseignement universitaire ou supérieur ou équivalent.

Capacité de gestion

Le/la Chef de projet devra avoir :

- une autonomie et une autorité suffisantes pour pouvoir mener à bien sa mission et, en particulier, pour contacter et traiter avec des administrations ou des prestataires privés de l'UE, selon les besoins de sa mission,
- assuré la direction d'une structure administrative, si possible supervisant des parcs technologiques au niveau régional ou national.

Expérience antérieure

Le/la Chef de projet doit avoir :

- participé à la gestion de projets,
- assuré le pilotage et la mise en œuvre d'au moins un projet.

Tâches du Chef de projet

Le/la Chef de projet est responsable des activités assignées à son administration dans le plan de travail, et doit être disponible pour le projet au minimum trois jours par mois, avec une visite sur le terrain au moins tous les trois mois.

Le/la Chef de projet devra concevoir, superviser, coordonner, piloter et mettre en œuvre le projet de jumelage. Il/elle devra organiser, avec son homologue Chef de projet, les réunions du Comité de pilotage qu'ils présideront conjointement. Le Comité de pilotage, réuni chaque

trimestre, permettra de faire le point sur l'état d'avancement du projet par rapport aux résultats attendus.

Il/elle sera le/la responsable, en liaison avec le Chef de projet algérien, du fait de soumettre à l'UGP les rapports trimestriels et le rapport final du projet (et de soumettre une copie de ces rapports à la Délégation de l'Union européenne en Algérie).

3.5.2. Profil et tâches du Conseiller Résident Jumelage (CRJ)

Le/la CRJ, expert fonctionnaire ou expert d'un organisme mandaté de l'État membre appelé à travailler sur toute la durée du jumelage à temps plein en Algérie, est l'interface jumelage. Il/elle est chargé(e) d'assurer la mise en œuvre du projet de jumelage. Il/elle a également pour mission de fournir des conseils techniques en tant que de besoin et d'assister le MPTIC, au jour le jour, dans le cadre du plan de travail prédéfini.

Formation

Le/la CRJ devra être diplômé(e) de l'enseignement supérieur, université ou école, en télécommunications ou informatique de préférence dans le domaine des TIC. Il devra avoir une maîtrise correcte du français.

Expertise technique

Le/la CRJ devra justifier d'une expérience probante dans le domaine des TIC. Il/elle devra avoir :

- été impliqué dans des actions de promotion et de développement des TIC ;
- participé à des groupes de travail impliquant autorités, associations professionnelles et partenaires privés ;

Expérience antérieure

Le/la CRJ devra justifier d'une expérience professionnelle générale de 7 ans. Il/elle devra avoir :

- une expérience significative en matière de travail en équipe dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation de projets ;
- géré des projets dans son administration

Tâches du CRJ

Le/la CRJ doit accompagner la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Il/elle assiste les différentes structures bénéficiaires dans la gestion et l'exécution du projet. Sa mission consiste notamment à :

- travailler au quotidien avec les interlocuteurs du MPTIC pour mettre en œuvre le projet et coordonner les différentes interventions des experts ;
- assurer la continuité de la mise en œuvre du projet avec son homologue principal, ses interlocuteurs dans les différentes structures bénéficiaires, les experts à court et moyen terme, les deux Chefs de projet, respectivement algérien et de l'État membre, ainsi qu'avec l'Unité de gestion du programme d'appui à l'Accord d'association : UGP3A.

Le CRJ apportera aux homologues et correspondants, une assistance dans la définition du contenu détaillé des activités du projet de jumelage (notamment celles nécessitant un travail d'expertise préalable) et les renseignera sur les profils des experts de l'État membre qui seront chargés de leur mise en œuvre.

Il/elle sera responsable de la logistique du projet en relation avec l'UGP et à ce titre veillera en particulier à la bonne préparation et organisation des missions d'études que les bénéficiaires du MPTIC auront à effectuer dans l'Union européenne.

Le/la CRJ aura à assurer la conduite administrative du projet et notamment de l'équipe d'experts et aura à informer le MPTIC et le Chef de projet du PEM de l'avancement du jumelage. Il/elle devra suivre l'exécution du budget et le calendrier des opérations. Il/elle aura une implication déterminante dans l'élaboration, la mise en œuvre, la programmation et le suivi des activités.

Il/elle devra organiser les réunions trimestrielles du Comité de pilotage, qui seront présidées conjointement par les deux Chefs de projet. Ce comité de pilotage permettra de faire le point sur l'état d'avancement du projet par rapport aux résultats attendus.

Il/elle assistera le Chef de projet pour soumettre à l'UGP les rapports trimestriels et le rapport final du projet.

Durée de la mission du CRJ

La mission du CRJ sera effectuée sur une période de 24 mois à temps plein en Algérie à Alger. Durant cette période le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées.

3.5.3. Profil et tâches de l'assistant(e) du CRJ

Le CRJ sera secondé par un(e) assistant(e) à temps plein qui sera recruté(e) localement, après l'attribution du projet et sera rétribué(e) sur le budget du contrat de jumelage, conformément aux règles standards. À ce stade, son CV ne doit pas faire partie de la proposition de l'État membre.

3.5.4. Profil et tâches des principaux experts court terme (ECT)

L'État membre mobilisera une équipe d'experts court terme, fonctionnaires ou experts venant d'un organisme mandaté, afin de mettre en œuvre en coordination avec le CRJ, les différentes activités sur la base des indications fournies dans cette présente fiche.

Le profil souhaité des ECT est le suivant :

- avoir un diplôme universitaire de niveau supérieur ou une compétence avérée dans le domaine des TIC ;
- avoir une expérience professionnelle probante et adéquate dans le domaine des TIC ;

En plus de ces éléments, pour les domaines d'intervention en relation avec chaque résultat les experts devront disposer des qualifications suivantes :

Résultat 1 : Le réseau partenarial est amélioré dans une finalité d'innovation

- Expérience approfondie des pratiques, financement et réglementations d'une mise en réseau international d'acteurs dans les TIC.

Résultat 2 : L'encadrement de la recherche-développement des TIC par le MPTIC est renforcé

- Connaissance approfondie des Systèmes de Management de la Qualité.

- Expérience dans l'organisation et la gestion de centres ou institut d'enseignement/formation.
- Expérience dans le domaine de la gestion des ressources humaines/gestion des compétences.
- Expérience dans la rédaction de contrats de partenariat.

Résultat 3 : Le processus d'incubation est revisité

- Expérience approfondie dans le domaine de l'incubation en matière de TIC.
- Connaissance approfondie des pratiques, procédures et outils d'accompagnement d'incubateurs.
- Expérience de la préparation et de l'accompagnement de négociations partenariales pour des incubateurs.

Résultat 4 : L'ANPT dispose du Parc Technologique de Sidi Abdellah redynamisé en tant que hub

- Expérience dans le domaine de la gestion d'un parc technologique.
- Connaissance approfondie des Systèmes de Management de la Qualité.
- Connaissance approfondie des lois et règlements relatifs à la protection des données (individuelle, intellectuelle...)
- Expérience de la mise en réseau de parcs technologiques.
- Expérience dans l'organisation de forums.

4 CADRE INSTITUTIONNEL

Le présent projet de jumelage est réalisé dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A-III), programme convenu entre le Gouvernement algérien et l'Union européenne en vue de soutenir les efforts de l'administration et des institutions publiques algériennes impliquées dans la mise en œuvre de l'Accord d'association dans tous ses volets : économiques, sociaux, commerciaux et des services.

Les activités du P3A portent essentiellement sur l'amélioration de l'efficacité et le renforcement des capacités aux niveaux organisationnel, humain et matériel des structures administratives responsables de la mise en œuvre de l'Accord à travers le recours aux différents instruments de coopération à savoir l'expertise technique privée, l'expertise publique (jumelage institutionnel classique ou court), les études, la formation, les visites d'étude.

La gestion de ce programme est assurée par une Unité de gestion (UGP3A) placée sous la responsabilité du Directeur national du Programme, haut cadre du ministère du Commerce.

Le ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication est le bénéficiaire du présent projet de jumelage.

4.1 PRESENTATION DU MINISTERE DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le Ministère comprend inter alia les directions suivantes :

- des technologies de l'information et de la communication ;
- de la poste ;
- des services financiers postaux ;
- des affaires juridiques, des relations internationales et de la communication ;
- des ressources humaines et de la formation ;
- des finances et moyens.

Le Ministère a également sous sa tutelle les organismes suivants :

- Algérie Poste (services postaux) ;
- Algérie Télécom (opérateur historique de téléphonie fixe) ;
- Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques ;
- Agence Nationale de Radionavigation Maritime ;
- Institut National des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Agence Spatiale Algérienne ;
- Agence Télécom Satellite ;
- Mobilis (Opérateur de téléphonie mobile).

Il faut également mentionner l'existence de l'Autorité de Régulation de la Poste et Télécommunications (ARPT), qui est une institution publique indépendante.

4.2 PRESENTATION DES PRINCIPAUX ORGANISMES SOUS TUTELLE CO-BENEFICIAIRES

4.2.1 L'Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques (A.N.P.T)

L'ANPT, créée par décret exécutif n°04-91 du 24 mars 2004 et mise en place en janvier 2007, est un établissement à caractère industriel et commercial (E.P.I.C) sous tutelle du M.P.T.I.C, son siège se trouve au cyberparc de Sidi Abdellah.

L'ANPT est l'instrument de l'Etat en matière de conception et de mise en œuvre d'une politique nationale de développement des parcs technologiques. De ce fait, l'A.N.P.T est chargée :

- d'élaborer et de proposer les éléments d'une stratégie nationale en matière de promotion et de développement des parcs technologiques ;
- de concevoir et de mettre en place les parcs technologiques destinés au renforcement des capacités nationales en vue d'assurer le développement des technologies de l'information et de la communication et contribuer au développement économique et social ;
- de réaliser ou de faire réaliser les infrastructures des parcs technologiques ;
- de mettre en synergie les institutions nationales de formation supérieure et de recherche, de développement industriel ainsi que les institutions utilisatrices des technologies de l'information et de la communication pour des programmes de développement des parcs technologiques ;

- d'assurer, en liaison avec les institutions concernées, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des engagements découlant des obligations de l'Etat en matière d'accords régionaux et internationaux dans le cadre des activités des parcs technologiques.

La ville nouvelle de Sidi Abdellah a été choisie pour abriter le parc technologique. Créée par décret N° 04-275 du 05 septembre 2004, la ville de Sidi Abdellah s'étend sur un périmètre urbanisable de 3000 ha, dont une surface de 103 ha est affectée au cyberparc.

L'investissement du Parc est de l'ordre de 130 M€, plusieurs bâtiments (incubateur, multi locataires, administration, CERTIC) d'excellente qualité et très fonctionnels sont livrés et partiellement utilisés, d'autres (hôtel et auditorium) sont restés bloqués à l'état de gros œuvre depuis 2007. Les responsables sont très investis dans cette opération qui accueille déjà 35 entreprises.

Il s'agit d'un grand projet qui a été bien défini sur le plan économique (terrains en concession) et managérial qui demande, d'une part, que se développe une synergie entre ses composantes et, d'autre part, qu'une vie permanente (entreprises, doctorants, chercheurs, habitations, finitions de l'hôtel/résidences) soit développée au voisinage de villages préexistants.

4.2.2 L'Incubateur

Conçu comme une structure d'appui à l'innovation centrée sur les TIC, et à la création d'entreprises innovantes, l'incubateur « technobridge » constitue une pièce majeure dans le dispositif du cyberparc.

Idéalement situé au cœur du cyberparc, à proximité du CERTIC, opérationnel depuis janvier 2010, c'est un bâtiment intelligent de 9 800 m² qui est construit sur trois niveaux distincts. Il dispose de 2 150 m² de surface utile, à laquelle il faut rajouter deux terrasses, un restaurant, une cafétéria, un atrium et un parking de 120 places.

Le technobridge favorise et accompagne la conception de produits et services innovants dans les TIC. Il identifie et sélectionne les projets développant des technologies prometteuses, accompagne leur développement dans le cadre de la création d'entreprise. Il constitue un trait d'union entre l'idée innovante et le marché. Une des particularités du Technobridge est qu'il joue aussi le rôle de pépinière en offrant des services d'accompagnement aux jeunes entreprises créées (start-up) au sein de l'incubateur (en post création), ainsi qu'à celles qui sont en démarrage d'activité, créées depuis moins de cinq ans, afin d'assurer leur développement.

4.2.3 Le Centre d'Etudes et de Recherche des TIC (CERTIC)

Le CERTIC est le deuxième immeuble du District d'innovation du cyberparc, après l'incubateur, formant son noyau. Situé au centre du Parc, il dispose de 5 400 m² de surfaces fonctionnelles, adaptées aux activités de recherche et développement dans les TIC.

Le CERTIC est chargé de focaliser l'ensemble des études et de la recherche dans le domaine des TIC. Il sera doté d'un centre de calcul intensif pour répondre aux besoins des organismes et sociétés en matière de puissance de calcul élevé, comme la météorologie ou l'exploration minière.

4.2.4 L'Institut National des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (INTTIC)

L'INTTIC est un établissement supérieur sous la double tutelle du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

En plus de la formation d'ingénieurs d'état en Télécommunications et en Technologies de l'Information et de la Communication, l'INTTIC assure des formations complémentaires au profit du secteur utilisateur. De vocation nationale, l'Institut forme des cadres destinés principalement au secteur des Postes et des Télécommunication ainsi qu'aux autres secteurs à caractère industriel ou économique qui activent ou utilise les télécommunications.

Les objectifs de l'institut consistent à couvrir la formation dans tous les domaines des télécommunications et pour tous les niveaux (ingénieurs d'état, ingénieurs d'application, techniciens supérieurs), y compris les recyclages et formations complémentaires s'adressant à du personnel en fonction dans les centres et services des télécommunications.

Sur le plan international, l'établissement a formé un grand nombre d'étudiants en provenance de pays Africains et Arabes.

L'INTTIC est proche de passer grande école au standard international et d'être reconnu comme pôle d'excellence potentiel au sens de l'Union Internationale des Télécommunications (inscription dans le programme gouvernemental algérien). Dans cet esprit, un début de démarche de management de la Qualité a démarré au sein de l'établissement.

4.2.5 L'Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC)

L'Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC) a pour objectifs :

- d'assurer les enseignements de graduation et éventuellement, de post-graduation,
- de contribuer au développement de la recherche scientifique et technique,
- d'entreprendre toute action de formation continue, de perfectionnement et de recyclage dans son domaine d'activité,
- d'assurer la publication des études et des résultats de recherche, s'il y a lieu.

L'Institut est chargé de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires des secteurs de la poste, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication en général. A ce titre, il assure :

- la formation des cadres dans les nouvelles techniques de gestion (management, marketing, commerciale, communication),
- la formation du personnel de maîtrise des services administratifs et d'exploitation,
- la formation du personnel de maîtrise et d'exécution des services techniques.
- la préparation aux examens et concours organisés par l'Administration Centrale,
- l'organisation des concours pour la promotion interne.

Dans le cadre de ses missions et de la réglementation en vigueur, l'INPTIC est habilité à :

- entretenir des liens de coopération et de partenariats avec les institutions et organismes publics ou privés, nationaux ou étrangers,
- offrir des prestations en matière de formation aux autres institutions et organismes intéressés, et ce par convention,
- organiser et participer à des rencontres, symposiums, colloques, conférences, séminaires liés à son objet tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

5 BUDGET

Le budget maximum de ce projet de jumelage est de 1 400 000 euros.

6 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

6.1 AUTORITE CONTRACTANTE DU PROJET

L'Unité de gestion du programme (UGP) assure la gestion administrative de l'ensemble des activités du P3A, y compris les projets de jumelage, dans le respect des procédures communautaires et en lien étroit avec la Délégation de l'UE en Algérie. Elle assure, à ce titre, la gestion des fonds mis à la disposition du programme.

L'UGP est sise à :

SAFEX - Pins maritimes - Mohammadia - Alger
Tél. +213 21.21.94.02 / +213 21.21.07.95
Tlc. +213 21.21.04.12
Site internet : www.p3a-algerie.org

La personne en charge de l'UGP est :

Monsieur Mohamed Said BENMERAD
Directeur national du Programme
Courriel : said.benmerad@p3a-algerie.org

Toute demande de clarification relative aux présents termes de référence devra être adressée exclusivement à l'UGP-P3A et uniquement par courrier électronique – Cf. art. 10 de l'« appel à propositions de jumelage ».

6.2 INSTITUTION BENEFICIAIRE

Le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information (MPTIC) est le bénéficiaire, responsable de la mise en œuvre du projet. Il assure, à ce titre, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet. À cet effet, le MPTIC mettra à la disposition du projet les moyens humains et matériels nécessaires à l'exécution et à la réussite du jumelage.

Le MPTIC est sis :

4, Bb Krim Belkacem Alger 16027

Tél : 021 711 220

Fax : 021 730 047

Tél : 021 711 220 / Fax : 021 730 047 / E-mail : contact@mptic.dz

Site Internet : www.mptic.dz

Moyens humains

Le Chef de projet

Monsieur Hatem HOCINI, Chef de la Division de Management de Projets au MPTIC, sera le Chef de projet jumelage pour la partie algérienne. Il travaillera en étroite collaboration avec le Chef de projet de l'État membre et le CRJ et son homologue. Il fera régulièrement le suivi de l'avancement des activités du projet de jumelage et apportera tout l'appui nécessaire pour assurer la bonne marche du projet. Il co-présidera les Comités de pilotage trimestriels du jumelage.

Coordonnées :

Monsieur Hatem HOCINI

Adresse : 04 bis rue Krim Belkacem, Alger

Tél. : +213 0661 925 000

Fax : +213 21 744 388

E-mail : h.hocini@mptic.dz

Homologue du CRJ

Monsieur Chams Eddine BEZZETOUNI, sous Directeur responsable de l'Incubateur, sera l'homologue principal du CRJ et à ce titre son référent principal pendant toute la durée du jumelage. Il sera notamment en charge de coordonner au jour le jour avec le CRJ les actions relevant de la partie algérienne au jumelage et d'assurer le lien avec les cadres ou groupes de travail algériens correspondants et les experts-clés de l'État membre. Il est susceptible d'être consulté pour toutes les activités de jumelage prévues.

Coordonnées :

Monsieur Chams Eddine BEZZETOUNI

Adresse : ANPT, Cyber-Parc de Sidi Abdellah ANPT, BP 61 Mahelma - Zeralda, Alger.

Tél. : +213 21 100 002

Fax : +213 21 100 008

E-mail : bezzitouni.chamseddine@gmail.com / cbezzitouni@anpt.dz

Le Chef de projet et l'homologue du CRJ mobiliseront toutes les ressources humaines au sein de l'administration algérienne, nécessaires pour mener à bien conjointement avec le CRJ et les experts de l'État membre les activités définies dans le respect du calendrier établi.

Moyens matériels

Conformément à la section 5.13.4 du manuel commun de jumelage (MCJ), le MPTIC et les organismes sous tutelle concernés mettront toute l'infrastructure professionnelle nécessaire gracieusement à la disposition des experts détachés par l'État membre et en particulier

installera le CRJ et son assistant(e) dans des bureaux de proximité adéquatement équipés pour toute la durée du jumelage. Ces bureaux seront disponibles dès l'arrivée du CRJ.

De même, le MPTIC et les organismes sous tutelle concernés fourniront les moyens nécessaires pour permettre aux ECT d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions matérielles.

6.3 COMITE DE PILOTAGE DU JUMELAGE

Un Comité de pilotage du projet sera organisé trimestriellement pour la coordination du projet et son monitoring régulier. Sa composition sera définie dans le contrat de jumelage en conformité avec les dispositions du MCJ. Le Comité de pilotage se chargera du suivi de la mise en œuvre, de la coordination des différentes activités du jumelage et de la validation des rapports trimestriels et du rapport final (respectivement annexes C4 & C5 du MCJ).

6.4 AUTRES ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE : LANGUE DE TRAVAIL ET RYTHME DE TRAVAIL

La langue officielle du projet sera le français. Toutes les communications officielles concernant le projet, rapports inclus, seront rédigées en français et les comités de pilotage seront menés dans cette même langue.

Pour mémoire, les frais d'interprétariat sont éligibles et prévus dans le budget indicatif du jumelage.

La semaine de travail en Algérie commence le dimanche matin et se termine le jeudi soir.

7 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

7.1 DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL A PROPOSITIONS

Juillet 2015 (indicatif)

7.2 DATE PREVUE DE DEMARRAGE DES ACTIVITES DU JUMELAGE

Mai 2016 (indicatif)

7.3 DUREE DU PROJET DE JUMELAGE

La durée du projet sera de 24 mois

7.4 CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIVITES DE JUMELAGE

Cf. Annexe 2 de la présente fiche.

8 DURABILITÉ DU PROJET

La pérennité du projet est garantie par la nature même de ses activités qui visent à doter le MPTIC de moyens, outils et méthodes de travail similaires à ceux de ses homologues dans les pays de l'UE et qu'il utilisera d'une manière durable. La poursuite des activités par le MPTIC et les organismes sous tutelle concernés, en autonomie, dans la continuité du jumelage est en fait l'objectif ultime du projet.

Dans ce cadre, le MPTIC est soucieux de réunir les conditions humaines et matérielles nécessaires à capitaliser le savoir-faire et à utiliser d'une manière durable les résultats produits par le jumelage.

9 QUESTIONS TRANSVERSALES

9.1 ÉGALITE DES CHANCES

Le projet de jumelage n'a pas d'incidence directe sur le principe d'intégration qui invite à prendre en compte la dimension égalité des chances.

9.2 ENVIRONNEMENT

De la même façon, le projet de jumelage n'a pas d'incidence en matière environnementale si ce n'est qu'une attention devra être portée dans le choix des équipements informatiques utilisés afin de limiter la consommation d'électricité.

9.3 BONNE GOUVERNANCE

Le projet de jumelage vise à renforcer les structures et le fonctionnement du MPTIC en vue d'une mise en œuvre optimale de ses missions de développement des technologies de l'information et de la communication. La réalisation de cet objectif participe plus largement à l'effort de modernisation de la vie économique et publique par l'état et dont les bénéficiaires immédiats sont les citoyens algériens.

10 CONDITIONNALITÉ ET ÉCHELONNEMENT

Le projet de jumelage n'est pas soumis à des conditions préalables particulières pour démarrer.

Tous les équipements nécessaires aux activités doivent être disponibles avant le démarrage du jumelage.

Toutefois, certaines activités à réaliser dans le cadre de ce projet sont tributaires d'un travail de préparation, d'adaptation et de validation qui incombe à la partie bénéficiaire. De ce fait, l'intervention des experts de l'administration jumelle devrait être opérée par intermittence

laissant à l'institution bénéficiaire le temps de préparation, d'adaptation et de validation nécessaire.

Une coordination entre les différentes activités de chaque axe est nécessaire pour une réalisation adéquate et cohérente du projet de jumelage, d'autant plus que certaines activités doivent respecter un ordre chronologique de réalisation, alors que d'autres peuvent être menées en parallèle. Cette coordination sera assurée en étroite collaboration entre les deux administrations jumelles.

11 LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique

Annexe 2 : Calendrier prévisionnel des activités de jumelage

ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE

Acronyme jumelage : Promotion des TIC	Référence :	Durée du Projet : 24 mois	Budget : 1 400 000 €	
Objectif général	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification		
Développement des activités économiques basées sur les TIC et des usages correspondants	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'offres et services de fournisseurs TIC en augmentation • Possibilités d'accès en ligne aux sites des administrations en augmentation • Part des TIC dans le PIB en augmentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses et études sectorielles réalisées par le MPTIC • Statistiques de l'ONS • Rapports et études produits dans le cadre du projet de jumelage • Dépôts de brevets TIC • Le nombre d'entreprises impliquées dans les TIC est en augmentation 		
Objectif spécifique	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses	
Renforcement des capacités du MPTIC dans la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des TIC.	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs impliqués en matière de recherche et innovation sont structurés dans un réseau ouvert à l'international • Le MPTIC est doté d'un plan d'actions prioritaires en matière de développement des TIC • Les acteurs sont dans des processus de finalisation ou de mise en place de structures et moyens adaptés au développement des TIC 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des différents acteurs et du MPTIC • Rapports intérimaires et final du projet de jumelage 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité de la stratégie mise en place • Enveloppe budgétaire disponible 	

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
R1. Le réseau partenarial est amélioré dans une finalité d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre des membres partenaires dans le réseau a augmenté • Le réseau comprend des membres à l'international 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes rendus d'activités des réseaux partenariaux et de « 2RSTIC ». • Rapports intérimaires et final du projet de jumelage 	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement juridique apte à fournir les conditions de montage d'un partenariat
R2. L'encadrement de la recherche-développement des TIC par le MPTIC est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> • Le CERTIC procède à des appels à projets de recherche • Les formations en TIC intègrent des thématiques en développement permanent • Les projets de recherche traitant des nouvelles thématiques TIC sont en augmentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports intérimaires et final du projet de jumelage • Rapports d'activité du MPTIC, CERTIC et ANPT 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuité des actions de formation pour maintenir le niveau • Volonté de mettre en place et de maintenir une démarche qualité
R3. Le processus d'incubation est revisité	<ul style="list-style-type: none"> • Les incubateurs sont opérationnels • Les incubateurs fonctionnent en réseau • Le financement est diversifié • Le nombre de projets en incubation est en augmentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports intérimaires et final du projet de jumelage • Rapports d'activités des incubateurs • 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté commune de trouver un nouveau concept • Possibilité de nouer des partenariats européens.
R4. L'ANPT dispose du Parc Technologique de Sidi Abdellah redynamisé en tant que hub	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs locaux coopèrent en synergie avec les autres acteurs TIC reconnus. • Le dispositif législatif sur la protection des données est en cours d'adaptation pour favoriser le développement des TIC • Les entreprises innovatrices sont intégrées aux réseaux à travers des forums. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des incubateurs • Rapports intérimaires et final du projet de jumelage • Forums d'échanges avec d'autres parcs technologiques, d'autres jumelages et avec des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement juridique favorable et coopératif

Activités	Tâches	Livrables	Hypothèses
RÉSULTAT 1 : Le réseau partenarial est amélioré dans une finalité d'innovation			
A.1.1 Améliorer le montage juridico-financier du partenariat local Structures concernées : MPTIC et partenaires sous tutelle MPTIC : INPTIC, INTTIC, CERTIC, ANPT, EST, incubateur, ARPT.	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'établissement d'un état des lieux - Effectuer une analyse détaillée des difficultés actuelles des partenaires - Proposer des solutions simples établies en commun avec les partenaires - Préparer un plan d'actions pour la mise en œuvre les recommandations - Elaborer et présenter une proposition juridico financière du montage partenarial 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de diagnostic • Proposition de montage juridique et financier • Plan d'actions 	Environnement juridique favorable
A.1.2 Procéder à la définition, rôle et établissement d'un partenariat scientifique et technologique Structures concernées : MPTIC, ARPT et partenaires du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser le fonctionnement du réseau existant (« 2RSTIC ») - Renforcer son mode de fonctionnement - Identifier les partenaires internationaux à inclure dans le réseau - Procéder à l'élargissement du réseau à l'international 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de définition l'organisation du réseau • Document définissant le rôle et les missions des acteurs du réseau • Liste de membres du réseau 	Disponibilité des partenaires européens
A.1.3 Assurer le suivi du réseau de partenaires mis en place Structures concernées : Partenaires du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à aux réunions du réseau - Proposer des améliorations dans la gestion du réseau - Procéder à une évaluation périodique sur compte rendus 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du fonctionnement des réseaux • Recommandations • Synthèse annuelle sur l'apport des partenariats 	Conditions de travail en réseaux réunies
A.1.4 Organiser une visite	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier une structure-réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la visite 	

<p>d'études en Europe d'un réseau d'acteurs impliqués dans l'innovation et la recherche en TIC</p> <p>participants : Responsables du MPTIC, de l'ARPT et de l'organisation du réseau</p>	<p>européenne d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la visite d'étude - Etudier avec la structure-réseau hôte les voies et moyens de pérenniser une collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 cadres formés à la gestion de réseau TIC • Mémoire d'entente sur une participation au réseau « 2RSTIC » 	
<p>A.2.1 Identifier les priorités dans la mise en œuvre de la politique de développement des TIC</p> <p>Structures concernées : MPTIC et de structures sous tutelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les actions prioritaires en matière de promotion des TIC - Etablir un échéancier des actions à mettre en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des actions prioritaires en matière de promotion des TIC • Echancier des actions à mettre en oeuvre 	
<p>A.2.2 Appuyer le MPTIC en vue d'un positionnement moteur du CERTIC dans le domaine de la Formation et de la Recherche en TIC</p> <p>Structures concernées : MPTIC et CERTIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la stratégie de développement du CERTIC. - Etablir le plan d'actions à moyen terme du CERTIC. - Mettre en place un système d'appels à propositions de projets de R&D dans le domaine des TIC 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de développement du CERTIC • Plan d'actions à moyen terme du CERTIC • Guide procédures pour les appels à projets de recherche 	
<p>A.2.3 Accompagner le MPTIC dans la mise en place du projet d'École Supérieure des Télécoms (EST)</p> <p>Structures concernées : MPTIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la conception générale de l'EST : dimensionnement, équipements, organigramme fonctionnel et opérationnel. - Appuyer l'identification de partenaires. - Elaborer des accords de partenariats adaptés aux différents partenaires identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de conception de l'EST • Cahiers des charges pour l'acquisition des équipements et logiciels • Accords de partenariats avec des institutions similaires 	

<p>A.2.4 Organiser une visite d'études en Europe dans des technopoles TIC</p> <p>Participants : Responsables du MPTIC et des établissements de formation et de recherche sous tutelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier une structure-réseau européenne d'accueil - Organiser la visite d'étude - Etudier avec les institutions hôtes les voies et moyens de pérenniser une collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de visite • 5 cadres formés à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de promotion des TIC • Mémoires d'entente de partenariats avec les institutions visitées 	
<p>A.3.1 Définir un nouveau modèle organisationnel et économique d'incubation</p> <p>Structures concernées : MPTIC, Responsables de l'ANPT et des Incubateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une analyse détaillée des qualités et des défauts du modèle actuel sur la base de l'expérience algéroise des premières promotions d'incubés - Proposer des modifications et ajustements 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'un nouveau modèle d'incubation 	
<p>A.3.2 Procéder à des échanges d'expérience avec des incubateurs européens</p> <p>Structures concernées : MPTIC, Responsables de l'ANPT et des incubateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de présentations des expériences européennes - Synthétiser les recommandations au processus d'incubations en cours - Etablir un nouveau modèle d'incubation 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de nouveau modèle d'incubation 	

<p>A.3.3 Améliorer le concept et les outils d'accompagnement des porteurs de projet</p> <p>Structures concernées : MPTIC, Responsables de l'ANPT et des incubateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de présentations des accompagnements pratiqués dans les EM - Analyser les outils d'accompagnement utilisés en Algérie - Définir les nouveaux outils d'accompagnement à mettre en place - Evaluer les nouveaux outils d'accompagnement mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier conceptuel pour la mise en place de nouveaux outils d'accompagnement • Rapport d'évaluation des nouveaux outils d'accompagnement 	
<p>A.3.4 Organiser une visite d'études d'incubateurs européens</p> <p>Participants : MPTIC, Responsables de l'ANPT et des incubateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les incubateurs d'accueil - Organiser la visite d'étude 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de visite • 5 cadres formés à la gestion des incubateurs 	
<p>A.3.5 Accompagner l'établissement d'un partenariat européen dédié à l'aide à l'incubation en Algérie</p> <p>Structures concernées : MPTIC, Responsables de l'ANPT et des incubateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les intérêts réciproques du partenariat envisagé - Dresser la liste de partenaires potentiels - Elaborer les démarches d'approche - Préparer et accompagner les négociations partenariales 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de partenariat prêts pour négociation et/ou signature 	

<p>A.4.1 Développer une démarche qualité pour le management des parcs incluant un système d'information doté d'outils collaboratifs</p> <p>Structures concernées : Responsables du MPTIC, de l'ARPT et de l'ANPT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter un système de management de la qualité adapté aux parcs technologiques - Identifier et décrire conjointement les processus indispensables - Rédiger les spécifications pour un système d'information collaboratif dans une optique de parcs en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur pour la mise en place d'un système de management de la qualité • Architecture technique et fonctionnelle système d'information collaboratif 	
<p>A.4.2 Établir une stratégie globale incluant les dimensions de développement, de diversification d'activités et de partenariats</p> <p>Structures concernées : Responsables du MPTIC, de l'ARPT et cadres de l'ANPT, entreprises innovantes, autres parcs technologiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer l'analyse des réussites et des échecs découlant que la proposition d'axes de diversification - Etablir un tableau de prévision des risques sur les 10 ans à venir - Elaborer une stratégie globale pour des parcs en réseau - Faire bénéficier les sociétés émergentes ou entreprises innovatrices 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur les axes de diversification • Plan stratégique global • Organiser un ou deux forums qui permettraient la rencontre d'entreprises innovantes, d'entreprises, de jumelages... 	

<p>A.4.3 Mettre en place des dispositifs juridiques nouveaux pour protéger les données confidentielles</p> <p>Structures concernées : Responsables du MPTIC, de l'ARPT et cadres de l'ANPT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'analyse de l'existant juridique algérien en matière d'utilisation des STIC - Organiser des séminaires sur les dispositions internationales juridiques nouvelles existantes relatives aux STIC - Recommander des adaptations ou une refonte du système juridique 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'un cadre juridique intégrant les besoins nouveaux liés à l'usage des TIC. 	
<p>A.4.4 Organiser une visite de parcs technologiques européens</p> <p>Structures concernées : Responsables du MPTIC, de l'ARPT et cadres de l'ANPT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les structures d'accueil - Organiser la visite d'étude 	<ul style="list-style-type: none"> • rapport de la visite • 5 cadres formés à la gestion stratégique de parc technologique 	

Nota : outre les activités décrites ci-dessus, il est prévu une conférence d'ouverture du jumelage, en parallèle avec le premier Comité de pilotage trimestriel (mois 3) et une conférence de clôture (mois 23-24).

ANNEXE 2 : CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIVITES DE JUMELAGE

		Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
R0	Conférences de lancement et de clôture																												
R1	Le réseau partenarial est amélioré dans une finalité d'innovation																												
A.1.1	Améliorer le montage juridico-financier du partenariat local																												
A.1.2	Procéder à définition, rôle, établis. partenariat scientifique & tech.																												
A.1.3	Assurer le suivi du réseau de partenaires mis en place																												
A.1.4	Organiser une visite d'études en Europe																												
R2	L'encadrement de la recherche-développement des TIC par le MPTIC est renforcé																												
A.2.1	Identifier priorités dans mise en œuvre de politique dev. des TIC																												
A.2.2	Appuyer le MPTIC en vue d'un positionnement moteur du CERTIC																												
A.2.3	Accompagner le MPTIC dans la mise en place du projet EST																												
A.2.4	Organiser une visite d'études en Europe																												
R3	Le processus d'incubation est revisité																												
A.3.1	Définir nouveau modèle organisationnel & économique d'incubation																												
A.3.2	Procéder à échanges d'expériences avec des incubateurs européens																												
A.3.3	Améliorer concept et outils d'accompagnement porteurs de projet																												
A.3.4	Organiser une visite d'études en Europe																												
A.3.5	Accompagner établissement partenariat européen pour incubation																												
R4	L'ANPT dispose du Parc Technologique de Sidi Abdellah redynamisé en tant que hub																												
A.4.1	Développer démarche qualité pour management des parcs																												
A.4.2	Établir stratégie globale développement, diversification, partenariats																												
A.4.3	Mettre en place dispositifs juridiques pour données confidentielles																												
A.4.4	Organiser une visite d'études en Europe																												
	Coordination et gestion																												
	Réunions du Comité de pilotage																												
	Rapports trimestriels																												
	Rapport final																												
	Certificat d'audit																												
	Clôture financière : paiement solde dû ou recouvrement																												
	Départ du CRJ – Fin de mission/du jumelage (24 mois)																												